

■ **Equatoria Santoli**, à Fribourg, import et exportation d'animaux vivants. Entreprise individuelle. (FOSC du 26.11.1992, p. 5523). Par ordonnance du 09.08.2004, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 4427 du 12.10.2004
(02497220 / CH-217.0.112.319-3)